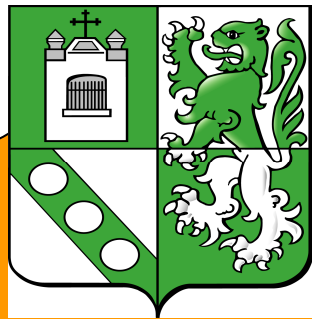


QUE FAIRE DE SES DECHETS ENCOMBRANTS EN 2012 ?



BERCHEM – SAINTE – AGATHE

De nombreux services ont été mis sur pied ces dernières années par la Commune de Berchem-Sainte-Agathe afin de gérer les déchets de manière intelligente et assurer un développement durable de notre commune.!

FAVORISEZ LE REEMPLOI !

Si les objets sont encore utilisables, vendez-les à la brocante, ou donnez - les à quelqu'un qui en aura usage !

ou appelez une société CARITATIVE !

- les Petits riens (02 541 13 86)
- Oxfam (02 501 67 00)
- l'Armée du Salut (02 513 39 04)

Allez aux DÉCHETTERIES RÉGIONALES

Les déchetteries de la rue du Rupel (pont Van Praet), et du 676 Bld de la 2^{ème} Armée britannique sont accessibles du mardi au samedi de 9h à 15h30. Limitation à 2m³ gratuit par jour.

Faites enlever les déchets encombrants À DOMICILE par l'Agence Bruxelles –Propreté

1. Il suffit de prendre un rendez-vous en contactant l'Agence Bruxelles-Propreté au 0800 981 81.
2. vous pouvez aussi vous inscrire au Service Environnement (tél 02 464 04 40) aux campagnes de l'ABP d'enlèvements à dates fixes, au plus tard une semaine avant la date prévue :

9 janvier 2012	2 juillet 2012
6 février 2012	6 août 2012
5 mars 2012	10 septembre 2012
2 avril 2012	8 octobre 2012
7 mai 2012	5 novembre 2012
4 juin 2012	3 décembre 2012

Conditions générales : Une présence est exigée lors de l'enlèvement d'encombrants à domicile, lequel peut avoir lieu de 7h à 14h. Chaque ménage de la Région de Bruxelles – Capitale a droit, tous les 6 mois, à l'enlèvement de 2 m³ d'encombrants gratuit. L'enlèvement de chaque m³ supplémentaire sera facturé 19,00 EUR / m³.

CAMPAGNES DE CONTENEURS

des conteneurs seront mis à votre disposition aux dates suivantes :

- Du 7 au 10 mai 2012
- Du 22 au 25 octobre 2012

Entre 9h et 18h : lundi : av. de Selliers de Moranville / sentier du Broek ; mardi : 'T Hof te Overbeke ; mercredi : place du Roi Baudouin et jeudi : place de l'Initiative. Les campagnes de conteneurs sont réservées aux habitants de Berchem-Sainte-Agathe. La carte d'identité sera dès lors exigée.

ATTENTION !

Débarrassez – vous correctement de vos déchets ! Tout déchet clandestin sera sévèrement puni :

- PRO JUSTITIA au procureur du Roi ;
- Taxe – redevance : de € 100,00 à € 200,00 !

INFOS : SERVICE ENVIRONNEMENT
02 464 04 40